

## ASSEMBLÉE NATIONALE

12 décembre 2017

---

MARCHÉ UNIQUE DU NUMÉRIQUE - (N° 480)

Adopté

## AMENDEMENT

N ° CE26

présenté par  
M. Démoulin, rapporteur

-----

## ARTICLE UNIQUE

À la fin de l'alinéa 28, supprimer le mot : « , notamment ».

## EXPOSÉ SOMMAIRE

Amendement rédactionnel.